

FONDS SOCIAL

Mutuelle Mieux-Etre

Toute la solidarité d'une mutuelle en cas de coup dur

Parfois, certains aléas de santé peuvent être synonymes de difficultés financières. Pour les moments difficiles, maladie, chômage ou problèmes financiers, nous disposons indépendamment de votre contrat frais de santé, d'un **fonds social** pour vous aider, avec un engagement de confidentialité.



Pourquoi affronter les coups durs seul ?

Si vous êtes concerné :

Contactez votre conseiller en agence qui vous remettra le **dossier de demande d'aide** et vous accompagnera dans sa préparation (également par mail à fonds.social@mieux-etre.fr).

Votre dossier sera étudié par une commission composée de **4 membres, administrateurs** de la mutuelle.

Cette commission, qui se réunit au minimum tous les deux mois, décidera si l'aide de la mutuelle peut être accordée et fixera alors son montant.

Notre fonds social peut :

- Intervenir en complément des autres prestations sociales, pour participer au financement de dépenses médicales ou paramédicales,
- proposer une participation à la cotisation versée à la mutuelle en cas de **difficultés matérielles** passagères ou familiales,
- intervenir financièrement en cas d'événements ayant trait à la famille.

Exemples d'intervention :

Le fonds social est utilisé pour prendre partiellement en charge certaines **dépenses liées à la santé** :

- Les frais médicaux et paramédicaux après intervention de la sécurité sociale et de tout autre organisme complémentaire (y compris la mutuelle),
- prise en charge ponctuelle d'une partie des cotisations de votre mutuelle,
- les aides de type service à la personne, aide à domicile, acquisition de matériel, aide financière.



Frais médicaux

Prise en charge pour le traitement d'orthopédie dentofaciale

Intervention de la Mutuelle : paiement d'une partie du traitement



Acquisition de matériel médical

Besoin d'aide financière pour une personne handicapée

Intervention de la mutuelle : financement d'un fauteuil



Services à la personne

Besoin d'aide financière pour un enfant en perte d'autonomie

Intervention de la mutuelle : financement d'une aide à domicile.